

1

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 FEVRIER 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. BESSON
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 janvier 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, ajoutant au titre de ses compétences facultatives, chapitre 2.3.14., la compétence " Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs du réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique",

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette décision.

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) proposé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la période 2013/2022.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de permis de construire, relatif à la réalisation d'un nouveau hangar plus fonctionnel et esthétique à l'entrée du quai des Sabliers.

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde ».
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde ».
- d'autoriser la Société FLORE, SCIENCES, NATURE à sous-traiter l'exploitation du « BUTTERFLY BAR », pour les années 2013 et 2014 à la SARL JAMA 17, conformément à l'article 6 « Sous-traitance » de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde ».

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) Jardins du Monde.

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| - M. Bernard GIRAUD | - Mme Marie-José DAUZIDOU |
| - M. Didier SIMONNET | - M. Jean-Claude PATRUX |
| - Mme Marie-Noëlle PELTIER | - M. Pascal REVOLAT |
| - M. Gérard FILOCHE | - Mme Elisabeth FAUQUET-MOLL |
| - Mme Véronique WILLMANN | - M. Michel SERVIT |

- d'annuler la délibération du conseil municipal n° 12.181, en date du 17 décembre 2012,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de vente d'eau pour l'alimentation en eau des abonnés de la zone commerciale « Belmont », située sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Médis-Semussac,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant n°1.

- de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de délégation de service public pour la rénovation, l'exploitation et la gestion de l'ensemble immobilier « Le Nautile ».

- de renoncer, à compter du 15 septembre 2013, à l'exploitation du service public de la piscine de Foncillon et de supprimer ledit service public facultatif.

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la ville de Royan et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la mise à disposition d'un container maritime au profit de la commune, à titre gratuit, pour une durée de cinq ans.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention.

- d'approuver les résultats de l'exercice 2012 du budget principal comme suit :

3

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2012	37 127 806,48	44 457 995,88	+ 7 330 189,40
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2012)		2 739 073,15	+ 2 739 073,15
	Résultat à affecter			+ 10 069 262,55
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2012	12 487 974,23	10 737 015,91	- 1 750 958,32
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2012)	971 973,61		- 971 973,61
	Solde global d'exécution			- 2 722 931,93
Restes à réaliser au 31 décembre 2012	Investissement	7 185 572,71	4 294 209,88	- 2 891 362,83
Résultats cumulés 2012 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2012	Report en investissement en dépenses (001)	2 722 931,93		
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		5 614 294,76	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		4 454 967,79	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2013.

Résultat global de la section de fonctionnement 2012	+ 10 069 262,55
Solde d'exécution de la section d'investissement 2012	- 2 722 931,93
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2012	- 2 891 362,83
Besoin de financement de la section d'investissement	5 614 294,76
Couverture du besoin de financement 2012 (compte 1068)	5 614 294,76

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2013, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2012.

- d'approuver les résultats de l'exercice 2012 du Budget « Camping municipal » comme suit :

4

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2012	119 088,59	106 385,42	- 12 703,17
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2012)		33 589,30	+ 33 589,30
	Résultat à affecter			+ 20 886,13
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2012	5 513,53	15 620,52	+ 10 106,99
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2012)	11 717,88		- 11 717,88
	Solde global d'exécution			- 1 610,89
Restes à réaliser au 31 décembre 2012	Investissement			
Résultats cumulés 2012 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2012	Report en investissement en dépenses (001)	- 1 610,89		
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		+ 1 610,89	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		+ 19 275,24	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2013.

Résultat global de la section de fonctionnement 2012	+ 20 886,13
Solde d'exécution de la section d'investissement 2012	- 1 610,89
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2012	
Besoin de financement de la section d'investissement	1 610,89
Couverture du besoin de financement 2012 (compte 1068)	1 610,89

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2013, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2012.

- d'approuver les résultats de l'exercice 2012 du budget « Eau Potable » comme suit :

5

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2012	397 027,58	790 270,38	+ 393 242,80
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2012)		325 914,11	+ 325 914,11
	Résultat à affecter			+ 719 156,91
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2012	2 301 007,32	2 565 052,11	+ 264 044,79
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2012)	74 483,82		- 74 483,82
	Solde global d'exécution			+ 189 560,97
Restes à réaliser au 31 décembre 2012	Investissement	8 697 667,71	7 931 283,00	- 766 384,71
Résultats cumulés 2012 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2012	Report en investissement en dépenses (001)		189 560,97	
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		576 823,74	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		142 333,17	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2013.

Résultat global de la section de fonctionnement 2012	+ 719 156,91
Solde d'exécution de la section d'investissement 2012	+ 189 560,97
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2012	- 766 384,71
Besoin de financement de la section d'investissement	576 823,74
Couverture du besoin de financement 2012 (compte 1068)	576 823,74

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2013, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2012.

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2013 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement (cf annexe 1) :

- Dépenses : 43 418 648,00
- Recettes : 43 418 648,00

Section d'investissement (cf annexe 2)

- Dépenses : 23 665 094,64
- Recettes : 23 665 094,64

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Section d'exploitation (cf annexe 3)

- Dépenses : 128 325,24
- Recettes : 128 325,24

Section d'investissement (cf annexe 4)

- Dépenses : 5 810,89
- Recettes : 5 810,89

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Section d'exploitation (cf annexe 5)

- Dépenses : 935 147,17
- Recettes : 935 147,17

Section d'investissement (cf annexe 6)

- Dépenses : 11 051 946,71
- Recettes : 11 051 946,71

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Section de fonctionnement (cf annexe 7)

- Dépenses : 44 543 120,41
- Recettes : 44 543 120,41

Section d'investissement (cf annexe 7)

- Dépenses : 34 722 852,24
- Recettes : 34 722 852,24

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	3 700,00
- USEP ECOLE LOUIS BOUCHET	250,00
- USEP ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	250,00
- ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE STE MARIE ST JEAN BAPTISTE	400,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE ZOLA	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNANT	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	850,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN ROYAN	850,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES	110 650,00
- CENTRE MEDICO SPORTIF ROYAN COTE DE BEAUTE	8 000,00
- CLUB DE TIR LES MOUETTES	15 000,00
- ACCA DE ROYAN	700,00
- TRIATH CLUB ROYANNAIS	14 000,00
- SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	4 000,00
- GV ROYANNAISE	500,00
- 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE	9 000,00
- 17 SOUPAPES	800,00
- ASSOCIATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ROYAN ATLANTIQUE	2 000,00
- SPIDE	500,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	500,00
- L'ENFANT & L'EAU	450,00
- DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	22 500,00
- MODEL CLUB DE LA COTE DE BEAUTE	11 000,00
- AERoclUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE	15 500,00
- PIGEON SPORT	200,00
- ROC HALTEROPHILIE	6 000,00
ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	112 300,00
- UNION ROC OMNISPORTS	7 600,00
- AROC RIDERS	3 600,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME	3 600,00
- BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON	2 000,00
- ROC BASKET	8 000,00
- ROC BOXE	9 500,00
- COTE DE BEAUTE CYCLISME	3 500,00
- ROC CYCLO	1 000,00
- ROC ESCRIME	7 000,00
- TOURNOI DE L'OCEAN	1 500,00
- ROC JUDO	4 500,00
- ROC KARATE	1 000,00
- ROC NATATION	14 500,00
- ROC PELOTE BASQUE	2 500,00
- ROC PLONGEE	3 500,00
- SQUASH CLUB ROYANNAIS	12 500,00
- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS	1 500,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	4 000,00
- LES ARCHERS DU ROC	2 000,00
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYMNASTIQUE)	11 000,00
- SHRCB SOCIETE HIPPIQUE ROYAN	1 000,00
- SPORT POUR TOUS	1 000,00
- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	2 000,00
- ROYAN VTT RANDO	1 000,00
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	1 000,00
- ROYAN PETANQUE	500,00
- ENTENTE BADMINTON ROYAN ST GEORGES	500,00
- OLYMPIQUE DE ROYAN CLUB DE FUTSAL	1 000,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 40.

- d'attribuer une subvention de 24.000 € (vingt-quatre mille euros) à l'Association « VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 28.500 € (vingt-huit mille cinq cent euros) à l'Association « ROYAN OCEAN CLUB TENNIS».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « ROYAN OCEAN CLUB TENNIS ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 38.000 euros (trente-huit mille euros) à l'Association « ROYAN SAUJON RUGBY ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « ROYAN SAUJON RUGBY ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'Association « ENTENTE ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE HANDBALL».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « ENTENTE ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE HANDBALL ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 30.000 € (trente mille euros) à l'Association « ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 39.600 euros (trente-neuf mille six cents euros) à l'Association « LES REGATES DE ROYAN ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « LES REGATES DE ROYAN ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 8.750 € (huit mille sept cent cinquante euros) à l'Association « ROYAN OCEAN CLUB GOLF », portant la subvention globale à 44.750 € (quarante-quatre mille sept cent cinquante euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « ROYAN OCEAN CLUB GOLF ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 123.350 € (cent vingt-trois mille trois cent cinquante euros) à l'Association « SOCIETE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EQUESTRES DE LA COTE DE BEAUTE (SOMECOB) », portant la subvention globale à 193.350 € (cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « SOCIETE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EQUESTRES DE LA COTE DE BEAUTE (SOMECOB) ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer les subventions « Animation » suivantes :

○ Scouts et Guides de France	3 000,00 €
○ Vieux Volants Pays Royannais	1 100,00 €
○ Royan d'Hier et d'Aujourd'hui	850,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme,¹⁰ aux permis de construire, de démolir, d'aménager, en vue de participer le vendredi 29 mars 2013 à PARIS à l'atelier "L'urbanisme commercial", dédié plus particulièrement aux outils des collectivités pour équilibrer l'offre commerciale sur leur territoire. Cet atelier est organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

-d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement (départ le jeudi 28 mars 2013 et retour le vendredi 29 mars 2013) sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,




Bernard GIRAUD